

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n°35-01-1917 Arrêté du 12 Janvier 1917 promulguant le décret du 12 Novembre 1416 portant dérogation à l'article 4 du décret du 24 Novembre 1912 réorganisant le Corps des Secrétariats Généraux des Colonies.

n°35-01-1917

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
12 janvier 1917

Numéro JO
n° 243 du 31/01/1917

Date du numéro
31 janvier 1917

VISAS

L'Inspecteur Général des Colonies Officier de la Légion d'Honneur, délégué dans les fonctions de Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances

Vu l'ordonnance organique du 18 Septembre 1841 rendue applicable à la Colonie par décret du 18 Juin 1884: Vu le décret du 12 Novembre 1916 portant dérogation à l'article 4 du décret du 4 Novembre 0912, réorganisant le corps des Secrétariats Généraux des Colonies

Vu le texte du dit décret inséré au Journal Officiel de la République Française 25 novembre 1916

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est promulgué à la Côte Française des Somalis pour y être appliqué selon ses forme et teneur le décret du 12 Novembre 1916 portant dérogation à l'article 4 du décret du 24 Novembre 1912, réorganisant le corps des Secrétariats Généraux des Colonies. Art. 2.- Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera

fillon